

CULTE DOMINICAL DU 11 DECEMBRE 2022

NOTRE PERE QUI ES AUX CIEUX -88-

Pardonne-nous nos offenses...

Matthieu 6 : 9-12;

Frère Maurice MWEHU, Pasteur.

A titre de rappel pour ceux qui nous rejoignent en chemin, la grande section : « pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés » a été subdivisée en trois grands chapitres :

- Chapitre 1 : les offenses des enfants ;
- Chapitre 2 : les péchés des autres ;
- Chapitre 3 : la raison de pardonner.

Après avoir analysé le premier chapitre qui nous a richement béni, nous sommes en train d'analyser le deuxième, les péchés des autres.

Sous ce chapitre, trois points sont en cours d'analyse :

- La classification des péchés ;
- La fréquence du pardon ;
- Les péchés volontaires.

L'étude de deux premiers points ayant étant épuisée, plongeons-nous dans celle du troisième, les péchés volontaires.

3. les péchés volontaires.

Les péchés volontaires ont leurs synonymes bibliques dont :

- Le blasphème contre le Saint- Esprit (Matthieu 12 :31);
- Le péché qui mène à la mort (1 Jean 5 : 16) ;
- Tomber après avoir été éclairé (Hébreux 6 : 4-6).

Les péchés volontaires et ses synonymes présentent un seul et même caractère fatal qui est **l'impossibilité d'être sauvé à nouveau (mort sans remède).**

Dans la Bible, que veut dire le verbe tomber qui s'accompagne de l'impossibilité de se relever dans Hébreux 6 :4, alors que dans la même Bible, les Proverbes 24 :16 disent l'opposé. La Bible se contre dit-elle ?

Dans ces deux textes, il est clair que le verbe tomber veut dire *chuter dans le péché*, mais cela se fait à deux degrés différents. Comme l'apôtre Jean, longtemps avant, les filles de



Tselopchad avaient déjà séparé le degré ordinaire, dans proverbes 24 :16 d'avec le degré fatal, dans Hébreux 6 : 4.

La rébellion de cette Assemblée de Koré n'avait bénéficié d'aucune intercession, même celle du plus grand intercesseur Moïse. Tselopchad n'était pas mort du péché fatal, impardonnable de l'Assemblée de Koré ; mais de son péché (Nombres 27 :1-3).

Bien-aimés soyons flexibles aux enseignements sur le péché et n'en soyons pas allergiques car comment parlerait-on de la délivrance, de la libération si quelqu'un n'a jamais été en prison ; de la guérison si l'on n'a pas été malade... ?

Arrêtons-nous de courir derrière les pseudo prophéties, les enseignements orientés vers les conséquences de la vie avec Dieu (mariage, voyage, élévation, travail...), car ces choses sont déjà dans chaque enfant de Dieu. Nous devrions au contraire jeûner pour que Dieu nous donne la révélation des écritures qui produit les bénédictions de tout genre dont nous avons besoin.

Que la parole de Dieu habite abondamment en nous (Colossiens 3:16) et dans la détresse, cette parole nous parlera et nous défendra, car il est écrit : « Dans leurs détresses, ils crièrent à l'Eternel et Il les délivra de leur angoisse, Il envoya sa parole et les guérit » Psaumes 107 : 19 -22.

Que Dieu vous bénisse !

